

**Votre contact en direct**

049frederic.lach@pole-emploi.net

C49/ID001/MC06

M. ARNAUD ALEXANDRE
 REZ DE CHAUSSEE
 12 RUE D ARTOIS
 59000 LILLE

Références à rappeler

numéro identifiant 4241957Y

LILLE, le 19 janvier 2018

MC06

Objet : **Déclaration fiscale annuelle 2017**

Monsieur ARNAUD,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2017 :

23316,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2017 :

- les allocations de **décembre 2017, payées en janvier 2018**, sont donc **exclues** du montant à déclarer pour 2017 ;
- si vous étiez allocataire en 2016, les allocations de **décembre 2016, payées en janvier 2017**, sont **incluses** dans ce montant ;
- de même, si vous avez perçu en 2017 un **rappel** d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2017, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG) et du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2017.

Si au cours de l'année 2017, vous avez été indemnisé successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur ARNAUD, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

POLE EMPLOI LILLE FLUVIAL CS 40001 43 BD DE LA MOSELLE 59043 LILLE CEDEX

www.pole-emploi.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU JEUDI DE 08H30 A 12H45 ET LE VENDREDI DE 09H00 A 12H00. SUR RDV DU LUNDI AU JEUDI DE 12H45 A 16H30

**ATTESTATION « CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE »
A conserver sans limitation de durée**

Références : 4241957Y NIR : 1680630028336 Né le : 30/06/1968	Références Pôle emploi Le 23/01/2018
M. ARNAUD ALEXANDRE 12 RUE D ARTOIS 59000 LILLE	POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE 28 ET 30 RUE ELISEE RECLUS 59666 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX

Ancien employeur	FCT : 24.10.2016	Périodes indemnisées			Titre :	
		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
M 49 01 28/30 RUE ELISEE RECLUS VILLENEUVE D ASCQ 59650 VILLENEUVE D ASCQ		11.11.2016	31.12.2016	31	ARE	128,70
		04.01.2017	30.06.2017	170	ARE	128,70
		01.07.2017	31.12.2017	146	ARE	129,53
Caisse de retraite complémentaire (1)						
CAISSE DE RETRAITE INCONNUE DU POLE EMPLOI INFORMATION TRANSMISE A AGIRC-ARRCO						
Caisse de retraite complémentaire (1)						

(1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco.
Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.

Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation.

(2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).

(3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.

(4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.